COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 JUIN 2017

Régulièrement convoqué par le Président, le Conseil communautaire a délibéré sur les projets inscrits à l'ordre du jour, le 19 juin 2017.

Date de convocation : 13 juin 2017
Compte-rendu affiché le :
Nombre de Conseillers : 60
Nombre de présents : 42 (délibérations n°111-17 à 115-17), 41 (délibérations n°81-17 à 110-17), 40 (délibérations n°116-17 à 124-17 et délibérations n°127-17 à 131-17), 39 (délibérations n°125-17 à 126-17 et délibérations n°132-17 à 134-17).
Nombre de votants : 52 (délibération n°81-17, délibérations n°90-17 à n°110-17 et délibérations n°112-17 à 115-17), 51 (délibérations n°82-17 à 89-17, délibération n° 111-17, délibérations n°116-17 à 124-17 et délibérations n°127-17 à 131-17), 50 (délibérations n°125-17 à 126-17 et délibérations n°132-17 à 134-17),
Nombre d'absents excusés : 10 (délibérations n°125-17 à 126-17, délibérations n°132-17 à 134-17 et délibérations n°132-17 à 134-17), 9 (délibérations n°116-17 à 124-17, et délibérations n°127-17 à 131-17), 8 (délibérations n°81-17 à 115-17).

PRÉSENTS : Aubignan : André CAMBE - France MIRTO ; **Beaumes-de-Venise** : Jérôme BOULETIN ; **Beaumont-du-Ventoux** : Bernard CHARRASSE ; **Bédoin** : Luc REYNARD (délibérations n°81-17 à 115-17); **Caromb :** Léopold MEYNAUD - Christine TRAMIER ; **Carpentras** : Francis ADOLPHE –Serge ANDRIEU – Franck DUPAS – Yvette GUIOU (à partir de la délibération n°111-17) – Joël BOTREAU – Pauline DREANO - Caroline BALAS - Bernard BOSSAN - Jacqueline RENOU - Jean-Pierre CAVIN – Hélène CABASSY - Bruno GANDON - Julien LANGARD - Marie-Véronique THOMAS de MALEVILLE ; **Gigondas** : Christian MEFFRE, suppléant d'Éric UGHETTO (délibérations n°81-17 à n°115-17) ; **Le Barroux :** Bernard MONNET ; **Le Beaucet** : François ILLE ; **Loriol du Comtat :** Gérard BORGO – Roselyne MACARIO ; **Malaucène** : Dominique BODON ; **Mazan:** Aimé NAVELLO - Roselyne SULTANA - Claude LAUTIER – Louis BONNET ; **Modène** : Christian RIPERT ; **Saint Didier :** Michèle PLANTADIS, suppléante de Gilles VÈVE (délibérations n°81-17 à 124 et délibérations n°127-17 à 134) ; **Saint Pierre de Vassols :** Ghislain GRICOURT ; **Saint Hippolyte le Graveyron** : André AIELLO ; **Sarrians**: Anne-Marie BARDET - Gérard VILLON - Véronique BAUDIN - Pascal BOUREZ ; **Suzette :** Jean-Alain MAZAS ; **Vacqueyras** : Jean-Marie GRAVIER ; **Venasque :** Gaby BEZERT.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guy REY à André CAMBE – Nathalie REYNARD à Claude LAUTIER - Christiane MARCHELLO-NIZIA à Franck DUPAS – Yvette GUIOU à Bruno GANDON (délibérations n°81-17 à 110-17)- Jean-François SENAC à Bernard BOSSAN – Gérard ROLLAND à Hélène CABASSY - Karine GUEZ à Jacqueline RENOU- Peggy BERTOLUCCI à Serge ANDRIEU - Guy GIRARD à Christian RIPERT - Michel JOUVE à Jérôme BOULETIN - Joseph BERNHARDT à Gaby BÉZERT – Luc REYNARD à Francis ADOLPHE (délibérations n°116-17 à 134-17)

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane GAUBIAC – Agnès MOISSON - –Hervé de LÉPINAU - Jeanne YVAN - Alain DÉFOSSÉ - Jean-Paul ANRÈS - Francis JULLIEN - Bénédicte MARTIN – Eric UGHETTO (délibérations n°116-17 à 134-17) – Gilles Vève (délibérations n°125-17 à 126-17), Joël BOTREAU (délibérations n°132-17 à 134-17)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimé NAVELLO

Délibérations n°81-17 à 134-17

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 24 avril 2017
Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil a été approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

Rapport n°1
Décision modificative n°2 – Budget Principal

Le conseil communautaire a approuvé, le détail des modifications d'inscriptions budgétaires sur le budget principal tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°81-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2017 - Conseil de Communauté du 19 juin 2017

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65-6574-90 0-DEV - subvention développement économique	6 000,00			
011-6281-90 0-DEV - cotisation France initiative : dispositif boutique à l'essai		6 000,00		
65-6574-815-TRA- subvention service transport	5 000,00			
011-611-815-TRA - prestation assistance stratégie mobilités-transport		5 000,00		
011-611-81212-GDD - Prestations contôle du réseau UPTMSB	1 914,00			
65-6558-81240-BAT - Analyse eaux souterraines décheterie de Caromb		1 914,00		
65-6574-95 0-TOU - Subvention 2017 convention d'objectifs SPL Ventoux Provence		527 970,00		
014-739211-01-SFJ - Attribution de compensation (dépense)	360 852,00			
73-73211-01-SFJ - Attribution de compensation (recette)				86,00
73-7365-95 0-TOU - complément taxe de séjour				183 750,00
014-7398-95 0-TOU - reversement taxe de séjour au conseil départemental		45 500,00		
012 -64111 -95 0-SRH - masse salariale agents offices de tourisme transférés à la CoVe		90 000,00		
70-70848-95 0-SRH - refacturation SPL agents tourisme mis à disposition par la CoVe				90 000,00
65-657341F-01-SFJ - Fonds de concours	330 511,00			
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement		301 729,00		
Total	**704 277,00**	**978 113,00**	**0,00**	**273 836,00**

Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
204-2041411F-01-SFJ - Fonds de concours		330 511,00		
13-1321-91 0AP4-COP - Subvention FNADT ateliers relais (1ère part)				28 782,00
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				301 729,00
Total	**0,00**	**330 511,00**	**0,00**	**330 511,00**

Rapport n°2
Compte Administratif 2016 – Budget Principal
Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2016 du budget principal tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°82-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

en k€	CA 2015	Budget 2016 - crédits nouveaux (hors RAR)	CA 2016	Taux réalisation CA 2016/Budget 2016
Charges de personnel	*11 274*	12 083	*12 043*	99,7%
Contingent incendie	*2 384*	2 384	*2 384*	100,0%
Attribution de compensation (**nette**)	*9 612*	9 485	*9 485*	100,0%
Fonds de concours aux communes (part voirie)	*486*	494	*494*	99,9%
Fonds de concours aux communes (ex DSC)	*2 547*	2 566	*2 566*	100,0%
Dotation de solidarité communautaire (part terrasses du ventoux)	*162*	162	*162*	100,0%
Réseau Trans'CoVe	*4 086*	4 191	*4 018*	95,9%
Autres dépenses courantes	*9 753*	10 707	*9 692*	90,5%
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	**40 304**	**42 072**	**40 844**	97,1%
Dotation globale de fonctionnement (dot intercom.)	2 108	1 258	1 067	84,8%
Dotation de compensation (sup.part salaires)	4 775	4 670	4 683	100,3%
CFE	6 391	6 657	6 358	95,5%
CVAE	2 408	2 467	2 360	95,7%
TASCOM	701	837	840	100,4%
IFER	278	275	307	111,8%
Taxe d'Habitation	8 523	8 476	8 449	99,7%
Foncier non bâti +taxe additionnelle	166	168	172	102,1%
DCRTP + GIR	1 300	1 300	1 300	100,0%
FPIC	514	619	636	102,7%
TEOM	8 679	8 818	8 944	101,4%
Rôles supplémentaires fiscalité	1 043	74	183	247,7%
Réseau Trans'CoVe	2 986	2 966	2 941	99,1%
Loyer marché gare	100	100	100	100,0%
Autres recettes courantes	6 558	6 161	6 195	100,6%
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	46 530	**44 846**	44 534	99,3%
EPARGNE DE GESTION	**6 226**	**2 774**	**3 690**	133,0%
Charges financières	521	509	488	96,0%
Produits financiers				
RESULTAT FINANCIER	**-521**	**-509**	**-488**	
EPARGNE BRUTE	**5 705**	**2 265**	**3 202**	141,3%
Charges exceptionnelles	4	29	14	46,9%
Produits exceptionnels	59	2 866	2 324	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**55**	**2 837**	**2 311**	81,5%
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	**5 760**	**5 102**	**5 512**	108,0%
Rembt capital de la dette (hors revolving)	1 248	1 290	1 288	99,9%
Avance Budgets annexes Zones activités	0	1 153	1 150	99,7%
Fonds de concours exceptionnel	103	134	59	43,9%
Dotation initiale marché gare		50	50	
Dépenses d'équipement	5 926	11 584	4 278	36,9%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**7 277**	**14 211**	**6 825**	48,0%
Emprunts (hors revolving)	25	76	1 225	1614,0%
FCTVA	1 007	863	404	46,8%
Rembt. avance Budgets annexes Zones activité	200	706	600	85,0%
Autres recettes d'investissement	1 375	3 323	300	9,0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 607**	**4 968**	**2 529**	50,9%
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	**-4 670**	**-9 243**	**-4 297**	46,5%
SOLDE DE L'EXERCICE	**1 090**	**-4 141**	**1 216**	
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	**3 929**	**-162**	**5 194**	
Restes à réaliser dép. d'investissement au 31/12 de l'année N	1 214		841	
Restes à réaliser rec. d'investissement au 31/12 de l'année N	1 376		761	
SOLDE GLOBAL CUMULE	4 091		5 115	
Dette au 31/12	18 024		18 099	
Dette au 31/12 sur épargne brute	3,2		5,7	

Rapport n°3
Affectation du résultat – Budget Principal

Le conseil communautaire a approuvé l'affectation du résultat 2016 du budget principal, considérant que le résultat à affecter au titre de l'exercice 2016 s'élève à la somme de 6 083 187,05 €.et que le besoin de financement de la section d'investissement « restes à réaliser » compris s'élève quant à lui à 968 519,79 €.
La somme de 970 000,00 € a été affectée au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et la somme de 5 113 187,05 € a été reportée au compte 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement.
Délibération n°83-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°4
Compte Administratif 2016 - Budget annexe camping

Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe camping tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°84-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE CAMPING

	CA 2015	Budget 2016 - crédits nouveaux (hors RAR)	CA 2016
Charges de personnel	118	119	113
Autres dépenses courantes	86	102	88
refacturation charges structure	54	56	46
Reversement au budget principal			
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	**258**	**277**	**247**
Droits emplacements + location mobil homes	272	293	298
Autres recettes courantes	6	6	6
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	**278**	**299**	**304**
EPARGNE DE GESTION	**19**	**22**	**56**
Charges financières	4	11	8
Produits financiers		0	
RESULTAT FINANCIER	**-4**	**-11**	**-8**
EPARGNE BRUTE	**15**	**11**	**49**
Charges exceptionnelles	2	1	0
Produits exceptionnels	1	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1**	**-1**	**0**
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	**14**	**10**	**49**
Remboursement capital de la dette	5	19	13
Dépenses d'équipement	186	204	53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**191**	**223**	**66**
Emprunts	184	122	185
Autres recettes d'investissement	20	2	2
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**204**	**124**	**187**
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	**13**	**-100**	**121**
SOLDE DE L'EXERCICE	**27**	**-89**	**170**
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	**-91**	**-180**	**79**
Restes à réaliser dép. d'investissement au 31/12 de l'année N	5		6
Restes à réaliser rec. d'investissement au 31/12 de l'année N	185		0
SOLDE GLOBAL CUMULE	**89**		**72**
Dette au 31/12	***179***		***351***
Dette au 31/12 sur épargne brute	***12,0***		***7,2***

Rapport n°5
Compte Administratif 2016 - Budget annexe ZAE

Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe ZAE tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°85-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE ZAE

	CA 2015	Budget 2016 - crédits nouveaux (hors RAR)	CA 2016
Aménagement ZAE Bellecour 2	2	0	0
Aménagement ZAE Malaucène			
Refecturation travaux ex déchetterie (lot4) par BA bellecour 3	0	1	0
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	**2**	**1**	**0**
Vente de terrains ZAE Bellecour 2	0	21	21
Vente de terrains ZAE Malaucène	58	115	0
Subventions			
Autres recettes courantes			
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	**58**	**136**	**21**
EPARGNE DE GESTION	**56**	**136**	**21**
Charges financières			
Produits financiers			
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**
EPARGNE BRUTE	**56**	**136**	**21**
Charges exceptionnelles			
Produits exceptionnels			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	**0**
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	**56**	**136**	**21**
Remboursement avance budget principal	0	276	100
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0**	**276**	**100**
Avance versée par le Budget Principal	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0**	**0**	**0**
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	**0**	**-276**	**-100**
SOLDE DE L'EXERCICE	**56**	**-140**	**-79**
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	**140**	**0**	**61**
Restes à réaliser dép. d'investissement au 31/12 de l'année N			
Restes à réaliser rec. d'investissement au 31/12 de l'année N			
SOLDE GLOBAL CUMULE	**140**		**61**

Rapport n°6
Compte Administratif 2016 - Budget annexe ZAE Bellecour III

Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe ZAE Bellecour III tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°86-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE ZAE BELLECOUR 3

	CA 2015	Budget 2016 - crédits nouveaux (hors RAR)	CA 2016
Acquisitions foncières			
Etudes	36	6	6
Travaux	335	67	63
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	**371**	**73**	**69**
Vente de terrains	0	267	267
Refacturation travaux ex déchetterie (lot4) à BA bellecour 2	0	0	0
Subventions	43	132	132
Autres recettes courantes	0	0	0
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	**43**	**399**	**399**
EPARGNE DE GESTION	**-327**	**326**	**330**
Charges financières			
Produits financiers			
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**
EPARGNE BRUTE	**-327**	**326**	**330**
Charges exceptionnelles			
Produits exceptionnels	1		0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1**	**0**	**0**
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	**-326**	**326**	**330**
Remboursement avance budget principal	0	421	400
Avance mandataire			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0**	**421**	**400**
	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0**	**0**	**0**
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	**0**	**-421**	**-400**
SOLDE DE L'EXERCICE	**-326**	**-95**	**-70**
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	**95**	**0**	**25**
Restes à réaliser dép. d'investissement au 31/12 de l'année N			
Restes à réaliser rec. d'investissement au 31/12 de l'année N			
SOLDE GLOBAL CUMULE	**95**		**25**

Rapport n°7
Compte Administratif 2016 - Budget annexe ZAE de Venasque

Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe ZAE de Venasque tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°87-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE ZAE VENASQUE

	CA 2015	Budget 2016 - crédits nouveaux (hors RAR)	CA 2016
Aménagement ZAE	0	35	0
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	**0**	**35**	**0**
Vente de terrains	269	0	0
Subventions			
Autres recettes courantes			
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	**269**	**0**	**0**
EPARGNE DE GESTION	**269**	**-35**	**0**
Charges financières			
Produits financiers			
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**
EPARGNE BRUTE	**269**	**-35**	**0**
Charges exceptionnelles			
Produits exceptionnels			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	**0**
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	**269**	**-35**	**0**
Remboursement avance budget principal	200	146	100
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**200**	**146**	**100**
Avance versé par le budget principal	0		0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0**	**0**	**0**
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	**-200**	**-146**	**-100**
SOLDE DE L'EXERCICE	**69**	**-181**	**-100**
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	**181**	**0**	**81**
Restes à réaliser dép. d'investissement au 31/12 de l'année N			
Restes à réaliser rec. d'investissement au 31/12 de l'année N			
SOLDE GLOBAL CUMULE	**181**		**81**

Rapport n°8
Compte Administratif 2016 - Budget annexe espace économique du Piol 2

Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe espace économique du Piol 2 tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°88-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE ESPACE ECONOMIQUE DU PIOL II

	Budget 2016 - crédits nouveaux (hors RAR)	CA 2016
Acquisitions foncières	1 116	1 116
Etudes	25	4
Travaux	12	
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	**1 153**	**1 120**
Vente de terrains	0	0
Subventions		
Autres recettes courantes		
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	**0**	**0**
EPARGNE DE GESTION	**-1 153**	**-1 120**
Charges financières		
Produits financiers		
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**
EPARGNE BRUTE	**-1 153**	**-1 120**
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	**-1 153**	**-1 120**
Remboursement avance budget principal	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0**	**0**
Avance versée par le budget principal	1 153	1 150
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 153**	**1 150**
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	**1 153**	**1 150**
SOLDE DE L'EXERCICE	**0**	**30**
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT		**30**
Restes à réaliser dép. d'investissement au 31/12 de l'année N		
Restes à réaliser rec. d'investissement au 31/12 de l'année N		
SOLDE GLOBAL CUMULE		**30**

Conseil communautaire du 19 juin 2017
Rapport n°9
Compte Administratif 2016 - Budget annexe régie du marché gare

Le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe régie du marché gare tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°89-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE REGIE MARCHE GARE

	CA 2015	Budget 2016 - crédits nouveaux (hors RAR)	CA 2016
Charges de personnel	133	144	71
Loyer payé au Budget Principal	100	100	100
Autres dépenses de fonctionnement	167	380	146
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	**400**	**624**	**317**
droits de place marché horticole	0	170	167
loyers plateforme immobilière	539	315	345
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	**539**	**485**	**512**
EPARGNE DE GESTION	**139**	**-139**	**195**
Charges financières	0	0	0
Produits financiers			
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**
EPARGNE BRUTE	**139**	**-139**	**195**
Charges exceptionnelles			
Produits exceptionnels			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	**3**
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	**139**	**-139**	**198**
Remboursement cautions	0	40	2
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0**	**40**	**2**
Compte de liaison	37	50	50
Encaissement cautions		3	2
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**37**	**53**	**52**
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	**37**	**13**	**51**
SOLDE DE L'EXERCICE	**176**	**-126**	**248**
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	**176**		**424**
Restes à réaliser dép. d'investissement au 31/12 de l'année N			
Restes à réaliser rec. d'investissement au 31/12 de l'année N			
SOLDE GLOBAL CUMULE	**176**		**424**

Rapport n°10
Compte de gestion 2016 du budget principal et des 6 budgets annexes

Le conseil communautaire a approuvé les comptes de gestion établis par le responsable du centre des finances publiques de Carpentras, pour :

- Le budget principal de la CoVe
- Le budget annexe du camping
- Le budget annexe ZAE
- Le budget annexe de la ZAE Bellecour III
- Le budget annexe de la ZAE de Venasque
- Le budget annexe espace économique Piol 2
- Le budget annexe régie du marché-gare.

Les délibérations n°90-17 à 96-17 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°11
Bilan des acquisitions et des cessions foncières 2016
Le conseil communautaire a pris acte de la présentation du bilan des cessions foncières réalisées en 2016.
Au cours de l'année 2016, aucune acquisition n'ayant été réalisée et sept cessions ont donné lieu à émission de titres de recettes.

Les **opérations de cession** sont les suivantes :
1-Immeuble sur parcelles d'assise cadastrées section BK n°1012 et 1013 et parcelle attenante cadastrée section BK n° 1009 – lieudit Avenue des Marchés à Carpentras
Acquéreur : SCI Girard Marché Gare
Superficie totale des parcelles : 48a 06ca
Montant de la cession : 596 640,00 € (hors champ TVA)
Date de signature de l'acte : 14/01/2016
Date du titre de recette : 22/03/2016
Budget affecté : budget principal – secteur marché gare

2-Immeuble sur parcelle d'assise cadastrée section BK n° 979 et parcelle attenante cadastrée section BK n° 973 – lieudits Terradou et Avenue des Marchés à Carpentras
Acquéreur : Monsieur QUENON et Madame SCLAVONS
Superficie totale des parcelles : 1a 53ca
Montant de la cession : 23 304,00 € (hors champ TVA)
Date de signature de l'acte : 01/04/2016
Date du titre de recette : 18/05/2016
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Bellecour III'

3-Parcelle cadastrée section BK n°1021 – lieudit Terradou à Carpentras
Acquéreur : SCI Java
Superficie de la parcelle : 18a et 70ca
Montant de la cession : 88 376,20 € HT
100 252,19 € TTC (TVA sur marge comprise)
Date de signature de l'acte : 30/03/2016
Date du titre de recette : 18/05/2016
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Bellecour III'
4-Immeuble sur parcelle d'assise cadastrée section BK n°1008 – lieudit Avenue des Marchés à Carpentras

Acquéreur : SCI N.B.C
Superficie de la parcelle : 24a 66ca
Montant de la cession : 395 000,00 € (hors champ TVA)
Date de signature de l'acte : 22/07/2016
Date du titre de recette : 19/09/2016
Budget affecté : budget principal – secteur marché gare
5-Parcelles cadastrées section BK n°1024 et 1035 – lieudit Terradou à Carpentras
Acquéreur : SCI JFG
Superficie totale des parcelles : 32a 81ca
Montant de la cession : 155 060,06 € HT
175 897,03 € TTC (TVA sur marge comprise)
Date de signature de l'acte : 20/09/2016
Date du titre de recette : 18/10/2016
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités de Bellecour III'
6-Immeubles sur parcelles d'assise cadastrées section BK n°1062 et 1063 – lieudit Avenue des Marchés à Carpentras
Acquéreur : SCI Carluna
Superficie totale des parcelles : 6a 61ca
Montant de la cession : 162 792,00 € (hors champ TVA)
Date de signature de l'acte : 18/10/2016
Date du titre de recette : 30/11/2016
Budget affecté : budget principal – secteur marché gare

7-Parcelles cadastrées section BK n°704, 710 et 715 – lieudit Terradou à Carpentras
Acquéreur : SCI Maxime
Superficie totale des parcelles : 11a 61ca
Montant de la cession : 20 898,00 € HT
23 183,77 € TTC (TVA sur marge comprise)
Date de signature de l'acte : 01/12/2016
Date du titre de recette : 09/12/2016
Budget affecté : budget annexe 'zone d'activités '
Délibération n°97-17

Rapport n°12
Dotation de solidarité communautaire 2017 – Communauté de communes Ventoux Sud

Le conseil communautaire a décidé d'affecter une somme maximale de 161 996 € au bénéfice de la communauté de communes Ventoux Sud, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire 2017, en application de la convention en date du 19 mars 2004 et de l'avenant du 17 octobre 2012 signés entre la CoVe et la société SIBELCO.

Délibération n°98-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°13
Répartition fonds de péréquation ressources intercommunales 2017

Le conseil communautaire a décidé de répartir le fonds de péréquation selon le mode notifié à l'ensemble de ses communes membres tel que détaillé dans le tableau suivant.
Délibération n°99-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC - 2017

Répartition dérogatoire en fonction du CIF et multicritères (adoption à la majorité des 2/3)

Ensemble intercommunal **1 845 044**

répartition entre Cove et communes en fonction du CIF

	CIF		
CoVe	0,324753		**599 181**
Communes			**1 245 863**

répartition entre communes multicritères

	pondération	33,33%		33,33%		33,33%			
	Population DGF 2016	Potentiel fiscal/hab	montant réparti	Potentiel financier/hab	montant réparti	Revenu commune/hab	montant réparti	FPIC avant plancher	**Répartition 2017 après application du plancher à 2 000 €**
Aubignan	5 565	719,50	35 820	778,94	36 028	13 358,83	29 721	101 569	**101 504**
Le Barroux	892	664,02	6 221	734,70	6 123	13 853,21	4 594	16 938	**16 927**
Le Beaucet	406	827,16	2 273	884,70	2 314	16 762,15	1 728	6 315	**6 311**
Beaumes-de-Venise	2 545	865,74	13 614	933,66	13 746	14 176,66	12 808	40 168	**40 142**
Beaumont-du-Ventoux	460	835,82	2 549	907,58	2 556	11 915,82	2 754	7 859	**7 854**
Bédoin	3 905	888,33	20 358	941,79	20 909	14 097,17	19 763	61 030	**60 991**
Caromb	3 428	764,73	20 760	819,95	21 083	14 236,61	17 179	59 022	**58 984**
Carpentras	29 841	899,81	153 588	997,06	150 927	11 425,95	186 332	490 846	**490 535**
Crillon le Brave	621	1 059,16	2 715	1 095,40	2 859	16 269,98	2 723	8 297	**8 292**
Flassan	520	668,21	3 604	718,07	3 652	12 685,91	2 924	10 180	**10 174**
Gigondas	637	1 617,68	1 824	1 644,88	1 953	21 019,49	2 162	5 939	**5 935**
Lafare	152	641,39	1 098	735,78	1 042	11 343,64	956	3 096	**3 094**
Loriol-du-Comtat	2 616	703,60	17 219	756,96	17 428	13 692,85	13 630	48 277	**48 246**
Malaucène	3 364	875,66	17 792	927,86	18 283	11 971,44	20 048	56 123	**56 087**
Mazan	6 207	756,30	38 009	811,37	38 578	13 868,28	31 932	108 519	**108 450**
Modene	499	731,34	3 160	778,04	3 234	13 553,15	2 627	9 021	**9 015**
La Roque-Alric	92	987,60	431	1 059,11	438	19 436,90	338	1 207	**2 000**
La Roque-sur-Pernes	538	765,13	3 256	819,55	3 310	17 871,78	2 148	8 714	**8 708**
Saint-Didier	2 262	812,61	12 892	864,91	13 189	15 400,10	10 479	36 560	**36 537**
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	214	939,21	1 055	991,71	1 088	19 091,17	800	2 943	**2 941**
Saint-Pierre-de-Vassols	576	814,57	3 275	864,23	3 361	14 768,23	2 783	9 419	**9 413**
Sarrians	6 052	742,36	37 755	831,65	36 697	12 826,16	33 664	108 116	**108 047**
Suzette	170	937,61	840	1 015,88	844	15 255,84	795	2 479	**2 477**
Vacqueyras	1 271	807,04	7 294	846,76	7 569	15 632,52	5 801	20 664	**20 651**
Venasque	1 361	799,26	7 886	849,65	8 078	14 716,65	6 598	22 562	**22 548**
Total	74 194	823,82	415 288	919,68	415 289	12 676,32	415 287	1 245 863	**1 245 863**

Rapport n°14
Affectation fonds de concours annuel 2017

Le conseil communautaire a attribué des fonds de concours à ses communes membres au titre de l'année 2017 tel que détaillé dans le tableau suivant.

Délibération n°100-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

FONDS DE CONCOURS 2017

en €	Fonds de concours (ex dot voirie) 2017	Fonds de concours (ex DSC) 2017	**Fonds de concours TOTAL 2017 (hors fonds de concours exceptionnel)**
Aubignan	19 916	116 850	**136 766**
Le Barroux	11 085	15 773	**26 858**
Le Beaucet	6 297	8 432	**14 729**
Beaumes-de-Venise	14 710	70 329	**85 039**
Beaumont-du-Ventoux	7 133	12 874	**20 007**
Bédoin	41 567	105 782	**147 349**
Caromb	23 449	72 332	**95 781**
Carpentras	138 646	1 508 780	**1 647 426**
Crillon le Brave	5 275	14 557	**19 832**
Flassan	10 519	9 607	**20 126**
Gigondas	13 395	42 091	**55 486**
Lafare	5 223	2 688	**7 911**
Loriol-du-Comtat	14 770	49 765	**64 535**
Malaucène	25 404	99 135	**124 539**
Mazan	39 802	130 841	**170 643**
Modène	5 223	8 399	**13 622**
La Roque Alric	5 223	1 640	**6 863**
La Roque-sur-Pernes	10 554	10 142	**20 696**
Saint-Didier	9 331	52 800	**62 131**
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	5 223	4 973	**10 196**
Saint-Pierre-de-Vassols	5 223	9 926	**15 149**
Sarrians	45 408	171 602	**217 010**
Suzette	5 223	4 174	**9 397**
Vacqueyras	9 886	31 364	**41 250**
Venasque	22 586	24 063	**46 649**
TOTAL	**501 071**	**2 578 919**	**3 079 990**

Rapport n°15
Attribution d'un fonds de concours pour les investissements de proximité au profit de la commune de Suzette

Le conseil communautaire a approuvé le versement par la CoVe à la commune de Suzette d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 15 500 € pour les travaux d'aménagement du restaurant de la commune.

Délibération n°101-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°16
Attribution de fonds de concours pour les équipements sportifs communaux de proximité au profit des communes de Crillon le Brave et de Sarrians

Le conseil communautaire a attribué à la commune de Crillon-le-Brave un fonds de concours exceptionnel de 4 000€ pour les travaux de réhabilitation du tennis municipal, et un fonds de concours exceptionnel de 240 000€ à la commune de Sarrians pour les travaux du complexe sportif municipal.

Délibération n°102-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°17
Attribution de fonds de concours aux communes pour les conteneurs à déchets enterrés au profit des communes d'Aubignan, Flassan, Gigondas, Le Barroux, Malaucène, Mazan, Saint Didier et Venasque

La CoVe a décidé de soutenir financièrement les communes qui manifesteraient leur volonté de s'équiper en colonnes enterrées, par un fonds de concours à hauteur de 50% du coût hors taxe d'acquisition de ces dernières.

Le conseil communautaire a approuvé le versement d'une première série de fonds de concours aux communes qui sont en cours d'équipement :

Commune	Colonnes enterrées	coût HT	fonds de concours
Aubignan	1 pour ordures ménagères (OM) 1 pour collecte sélective (CS)	10 336,00€	5 168,00€
Flassan	1 OM et 1 CS	10 336,00€	5 168,00€
Gigondas	1 OM	5 243,00€	2 621,50€
Le Barroux	1 OM	5 243,00€	2 621,50€
Malaucène	2 OM	10 486,00€	5 243,00€
Mazan	1 OM et 1 CS	10 336,00€	5 168,00€
Saint-Didier	1 OM et 1 CS	10 336,00€	5 168,00€
Venasque	2 OM	10 486,00€	5 243,00€

Délibérations n°103-17 à 110-17 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°18
Convention d'objectifs avec la SPL « Ventoux Provence » pour l'office de tourisme intercommunal

En conseil de communauté du 6 février 2017, la CoVe a adopté les statuts de la SPL Ventoux Provence et a désigné ses représentants. Par la suite, toutes les communes de la CoVe ont souhaité également être actionnaires.

Dans le cadre de la stratégie touristique élaborée en 2016, les élus de la CoVe ont déterminé les missions à confier à l'OTI et celles qui lui restent dévolues.

Ainsi, la présente convention détermine les objectifs, les missions et les niveaux de performance attendus et fixés à la SPL Ventoux-Provence, nouvellement créée.

Le conseil communautaire a approuvé la convention et les subventions :
Au titre de 2017 de : 527 970€
Au titre de 2018 de : 940 500€, à laquelle s'ajoutera l'intéressement tel que prévu dans la convention.

Délibération n°111-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°19
Demande de subvention pour l'ancienne gare de Loriol-Aubignan

Le conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter la subvention auprès de la région PACA dans le cadre de la convention d'application pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics à la réalisation d'aménagements suite à l'étude portant sur la réhabilitation des anciennes gares de la Via Venaissia.

Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 12 482€ HT d'après le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	
POSTES DE DEPENSE	**HT**
Etat des lieux de l'existant et relevé géomètre	5 000,00 €
Grilles	2 912,00 €
Ouvertures	580,00 €
Portique (terrassement, accès, parking, travaux)	3 990,00 €
TOTAL	**12 482,00 €**

RECETTES		
RESSOURCES	**MONTANT DE L'AIDE**	**TAUX**
REGION	4 000,00 €	32%
Autofinancement CoVe	8 482,00 €	68%
TOTAL	**12 482,00 €**	**100%**

Délibération n°112-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°20
Demande de subvention pour les ateliers-relais du marché gare

Le conseil communautaire a autorisé le président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région PACA et du Département de Vaucluse pour la création d'une pépinière d'ateliers-relais au sein du Marché Gare de Carpentras.

Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 1 729 359 € HT d'après le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	
POSTES DE DEPENSE	**HT**
VRD	174 885,00 €
Gros œuvre	282 687,75 €
Charpente métal bardage	206 790,00 €
Etanchéité	37 700,00 €
Doublages cloisons isolation	77 143,13 €
Menuiseries ext. et int.	64 280,00 €
Serrurerie portails et access.	109 825,00 €
Carrelage et faïences	28 048,24 €
Résine de sols	60 482,86 €
Electricité courants faibles	102 732,98 €
Plomberie - sanitaires	36 972,63 €
CVC froid alim. et ch. froides :	
Chauffage ventilation	30 157,01 €
Froid alimentaire	350 000,00 €
Panneaux chambres froides	134 914,40 €
Peinture	32 740,00 €
TOTAL	**1 729 359,00 €**

RECETTES			
RESSOURCES	**AIDES DEMANDEES**	**TAUX**	
ETAT - FNADT	116 395,48 €	7%	convention
ETAT - DETR	219 476,52 €	12%	prévisionnel
REGION - CRET	200 000,00 €	11%	arrêté
DEPARTEMENT	100 000,00 €	6%	prévisionnel
Enveloppe sénatoriale	10 000,00 €	1%	notification
TOTAL aides publiques	**645 872,00 €**	**37%**	
Autofinancement CoVe	**1 083 487,00 €**	**63%**	
TOTAL	**1 729 359,00 €**	**100%**	

Délibération n°113-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°21
Demande de subvention pour la fusion des catalogues documentaires des bibliothèques de la CoVe et pour l'acquisition de ressources numériques

Le conseil communautaire a autorisé le président à solliciter les subventions auprès de tout financeur potentiel, notamment auprès de la DRAC dans le cadre de l'Appel à projet 2017 au titre de la DGD d'équipement et de services numériques des bibliothèques publiques, et du conseil départemental de Vaucluse.selon le plan financier prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		
POSTES DE DEPENSE	**HT**	
Logiciels	15 110,00 €	devis
Prestation	18 695,00 €	devis
Acquisition de ressources numériques	16 513,44 €	devis
TOTAL HT	**50 318,44 €**	

RECETTES		
RESSOURCES	**AIDES DEMANDÉES**	**TAUX**
ETAT - DRAC	32 707,00 €	65%
Conseil départemental de Vaucluse	3 380,00 €	7%
Autofinancement CoVe	14 231,44 €	28%
TOTAL	**50 318,44 €**	**100%**

Délibération n°114-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°22
Festival « les soirées d'automne » 2017 : convention avec l'association Des Deux Mains

Le conseil communautaire a approuvé le partenariat culturel avec l'association "Des Deux Mains" pour l'édition 2017 du festival « les soirées d'automne », assorti d'une participation financière de la CoVe, à hauteur de 42.700€.

Délibération n°115-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°23
Fixation du tarif de la redevance d'occupation du centre d'enfouissement technique de Caromb

A la suite des débats, le président a décidé du report de la délibération à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Rapport n°24
Convention de mutualisation de la défense incendie de la déchetterie de Caromb avec le centre photovoltaïque contigu

Dans le cadre de la mise aux normes de la déchetterie de Caromb, la CoVe va acquérir deux cuves d'un volume de 120 m3 pour assurer sa défense incendie. La filiale LCS Energie 3 de la compagnie du vent doit également installer une protection incendie pour son projet de centre photovoltaïque dont le terrain jouxte la déchetterie de Caromb.

En accord avec le SDIS, le conseil communautaire a approuvé une convention partenariale entre la CoVe et LCS Energie 3 pour mutualiser l'usage de cet équipement, au travers de laquelle l'entreprise LCS Energie 3 prendra à sa charge la moitié des coûts de l'opération HT.

Délibération n°116-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°25
Modification de la grille tarifaire du réseau Trans'CoVe

Le conseil communautaire a validé la nouvelle grille tarifaire ci-dessous, modifiée sur les modalités et tarifs du transport à la demande et de l'abonnement annuel du transport scolaire.

Délibération n°117-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC TRANS'COVE
Communauté d'Agglomération Ventoux - Comtat Venaissin
1171 avenue du Mont Ventoux
CS 30085 – 84203 CARPENTRAS CEDEX
Service Transport : 04.90.67.69.33.
www.lacove.fr

GRILLE TARIFAIRE EN VIGUEUR
TRANSPORT URBAIN –PERI-URBAIN – TRANSPORT A LA DEMANDE

Titres de transport	Coût	Offre de transport
Carte Sénior	Gratuit	Á condition d'avoir plus **de 62 ans** et d'être non imposable, valable du 1er janvier au 31 décembre, libre circulation sur l'ensemble du réseau, délivré uniquement au point info transport.
Ticket enfant	Gratuit	Á condition d'avoir moins de 5 ans et d'être accompagné d'un personne ayant un titre de transport.
Ticket unité	1 €	Tout public, valable 1h00 sur l'ensemble du réseau sauf TAD, aller/retour interdit, achat uniquement dans les véhicules.
Carnet de 10 tickets	8 €	Tout public, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, aller/retour interdit, achat au point info transport ou chez les dépositaires.
Ticket TAD	**4 €**	Valable uniquement pour le TAD, correspondance interdite, achat uniquement dans le véhicule.
Abonnement mensuel tout public	22 €	Tout public, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation du 1er jour du mois au dernier jour du mois, achat au point info transport ou chez les dépositaires.
Abonnement mensuel jeune – de 26 ans en formation.	18 €	Á condition d'être scolarisé, étudiant ou en formation et d'avoir moins de 26 ans, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, du 1er jour du mois au dernier jour, achat au point info transport ou chez les dépositaires.
Abonnement annuel tout public	150 €	Tout public, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation pendant un an après l'émission de la carte, achat au point info transport.
Abonnement annuel jeune – 26 ans	120 €	Avoir moins de 26 ans et poursuivre une formation, libre circulation sauf TAD pendant un an après l'émission de la carte, achat au point info transport.
Abonnement annuel scolaire	**110 €**	Á condition d'être scolarisé sur le territoire de la CoVe, valable une année scolaire, libre circulation sur tout le réseau sauf TAD pendant la période scolaire, achat au point info transport
Abonnement annuel école primaire	Gratuit	Á condition d'être scolarisé dans une des écoles des villages suivant : Bédoin, Modène, Saint-Pierre, Le Barroux et Suzette, valable une année scolaire, circulation limité aux dessertes de l'école pendant la période scolaire, délivrance au point info transport
Abonnements mensuels Transcove + TransVaucluse ***		

Mensuel tout public /zone 1	46 €	Tout public, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation du 1er jour du mois au dernier jour du mois sur le réseau Trans'Cove et un trajet sur TransVaucluse de la zone1, achat au point info transport.
Mensuel jeune – de 26 ans /zone1	34 €	Jeune – de 26 ans en Formation valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation du 1er jour du mois au dernier jour du mois sur le réseau Trans'Cove et sur un trajet Transvaucluse de la zone 1, achat au point info transport.
Mensuel tout public/zone2	54 €	Tout public valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation du 1er jour du mois au dernier jour du mois sur le réseau Trans'Cove et un trajet sur TransVaucluse de la zone 2, achat au point info transport.
Mensuel jeune – de 26 ans /zone2	42 €	Jeune – de 26 ans en Formation valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation du 1er jour du mois au dernier jour du mois sur le réseau Trans'Cove et un trajet sur TransVaucluse de la zone 2, achat au point info transport.
Abonnements annuels Transcove + TransVaucluse ***		
Annuel tout public /zone 1	360 €	Tout public, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation pendant un an après l'émission de la carte sur le réseau Trans'Cove et sur un trajet de Transvaucluse de la zone1, achat au point info transport.
Annuel jeune – 26 ans /zone1	216 €	Jeune – de 26 ans en Formation valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation pendant un an après l'émission de la carte sur le réseau TransCove et sur un trajet TransVaucluse de la zone1, achat au point info transport.
Annuel tout public/zone2	440 €	Tout public, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation pendant un an après l'émission de la carte sur le réseau Trans'Cove et sur un trajet Transvaucluse de la zone 2, achat au point info transport.
Annuel jeune – 26 ans /zone2	256 €	Jeune – de 26 ans en Formation valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation sur le réseau Trans'Cove et sur un trajet Transvaucluse de la zone 2, à condition d'être scolarisé ou en formation, achat au point info transport.
Abonnement mensuel et annuel TER+ Transcove ***		
Abonnement mensuel tout public combiné TER+	Abonnement mensuel * ZOU + 16 €	Pour les détenteurs d'un abonnement mensuel de travail Zou une réduction sur l'abonnement mensuel tout public du réseau Trans'Cove est consentie, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation du 1er jour du mois au

		dernier jour du mois, achat unique auprès d'un guichet SNCF
Abonnement Annuel tout public combiné	Abonnement annuel ** ZOU + 110 €	Pour les détenteurs d'un abonnement annuel de travail Zou une réduction sur l'abonnement annuel tout public du réseau Trans'Cove est consentie, valable sur l'ensemble du réseau sauf TAD, libre circulation du 1er jour du mois du premier mois au dernier jour du douzième mois, achat unique auprès d'un guichet SNCF
Desserte spécifique du Mont Ventoux		
Titre unitaire pour desserte du Mont Ventoux	2 €	Valable seulement sur ces dessertes spécifiques. Ce tarif s'applique à tous les passagers et il est à payer à chaque montée dans un véhicule. Achat uniquement dans les véhicules

* En juin 2016 l'abonnement de travail ZOU mensuel Carpentras-Avignon Centre était de 61,50€.
** En juin 2016 l'abonnement de travail ZOU annuel Carpentras-Avignon Centre était de 645,75€.
*** Les titres intermodaux donnent droit à la correspondance, sans coût supplémentaire, entre les réseaux urbain et interurbain. Leurs détenteurs peuvent évoluer de façon illimitée sur l'ensemble des lignes Trans'CoVe et sur le trajet de leur choix sur une ligne TransVaucluse ou une ligne TER PACA.

Gratuité du transport **:**

Les abonnements annuels ''scolaires'' seront délivrés gratuitement aux familles éligibles au RSA Socle, Majoré, Activité, sur justificatifs. Les familles disposant de faibles revenus qui remplissent les conditions de ressources édictées par la CoVe peuvent retirer un dossier à l'accueil de la CoVe pour pouvoir bénéficier d'un remboursement a posteriori.
Les enfants de moins de 5 ans voyagent gratuitement lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte s'étant acquitté de son titre de transport.

CONDITIONS D'UTILISATION

TITRES A OBLITERER / RESEAU URBAIN & PERIURBAIN : billet à l'unité (ou vendu par carnets de 10)
- **Correspondance gratuite** accordée pendant une heure, de la 1ère oblitération jusqu'à la fin du deuxième voyage, sur tous les services de la CoVe, pour finaliser son trajet (hors T.A.D.).
N.B. : Aller-retour sur une même ligne, non autorisé avec le même ticket.

TITRES À VUE :
- Abonnement mensuel tout public: abonnement calendaire, libre circulation (hors TAD).
- Abonnement annuel scolaire: (Tarif au prorata temporis si arrivée en cours d'année).
- Abonnement annuel tout public et jeune – de 26 ans en Formation : abonnement calendaire, libre circulation (hors TAD).

TRANSPORT A LA DEMANDE : Billet à l'unité uniquement
- La réservation doit être faite par téléphone auprès du transporteur au 0800 881 523, avant 18 h 30 la veille pour le lendemain, ou minimum 4 heures avant la course le jour même. Service ne fonctionnant pas les Dimanches ni les jours fériés. – Se présenter au rendez-vous à l'heure et à l'arrêt convenus avec le transporteur.

L'usage mensuel est limité à 12 trajets par personne.

L'annulation d'un trajet est possible, au minimum 4h avant la course. En cas de non présence au rendez-vous sans avoir au préalable annulé, le client pourra être radié temporairement du service (3 mois) après 2 absences en 3 mois.

CONDITIONS D'EMISSION DE NOUVELLE CARTE

Les cartes d'abonnement ainsi que les coupons détériorés ou perdus, seront renouvelés sur demande de l'usager contre paiement de la somme de 10€. (Concernant les duplicatas des abonnements combinés TER + CoVe, l'usager doit s'adresser au guichet de la SNCF).

Rapport n°26
Avenant à la convention pour l'entretien des espaces extérieurs du pôle d'échange multimodal de Carpentras

A l'ouverture du pôle d'échanges multimodal, la CoVe propriétaire avait conventionné avec la Ville de Carpentras pour se répartir les opérations d'entretien des espaces extérieurs (espaces verts, nettoyage, éclairage, sanisettes publiques…), moyennant refacturation des prestations assurées par la ville de Carpentras.

Le conseil communautaire a approuvé un avenant à la convention initiale, réorganisant la répartition des tâches de façon à assurer le meilleur service public de proximité.

Délibération n°118-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°27
Revalorisation du tarif cantines scolaires

Le conseil communautaire a approuvé les tarifs suivants pour les repas délivrés dans les cantines scolaires intercommunales , applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire :

- repas enfant : 2,90€
- repas adulte : 4,75€.

Délibération n°119-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°28
Subventions pour des réhabilitations de logements dans le centre ancien de Carpentras

Le conseil communautaire a approuvé le versement de subventions pour des réhabilitations de logements dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain du centre ancien de Carpentras, pour un montant total de 16 304,19€ auquel s'ajoute une avance pour la Région de 15 757,01€.

Délibération n°120-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°29
Avenant n°3 à la convention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain du centre ancien de Carpentras

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Carpentras est un dispositif qui vise à aider les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants modestes et très modestes à réhabiliter leurs logements. Cette opération dure 5 ans (jusqu'au 16 mai 2018).

Le conseil communautaire, au vu de l'évolution de la mise en œuvre du programme, a approuvé un avenant à la convention initiale, tendant à réorienter les objectifs vers la lutte contre l'habitat indigne.

Délibération n°121-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°30
Lancement du bilan triennal du programme local de l'habitat.

Conformément à la loi, le conseil communautaire a délibéré pour engager la procédure d'élaboration du bilan triennal du PLH pour la période 2014-2017.
Délibération n°122-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°31
Rapport annuel 2016 de la politique de la ville

La loi impose l'élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, en lien avec la commune de Carpentras, le conseil citoyen (en cours de constitution) et les autres parties signataires du contrat de ville.

Le conseil communautaire a approuvé le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2016.

Délibération n°123-17 adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Rapport n°32
Création d'un service commun d'assistant social du personnel communal et intercommunal

La CoVe emploie des assistants sociaux, pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
En 2010, elle a expérimenté l'affectation d'un de ces assistants sociaux, à raison de 20% de son temps de travail, pour ses agents.
Il est envisagé aujourd'hui d'élargir le champ d'intervention de l'assistant social de la CoVe, en créant avec chaque commune qui souhaitera s'associer à la démarche, un service commun d'assistant social du personnel.

Le conseil communautaire a approuvé la création de ce service commun d'assistant social du personnel communal et intercommunal.

Délibération n°124-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°33
Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire a approuvé la modification du tableau des effectifs.

1) **Avancement de grade**

Comme chaque année, les tableaux annuels d'avancement de grade sont dressés et soumis aux commissions administratives paritaires. Afin de nommer ces personnes, il conviendra de créer les postes correspondants.
34 agents peuvent bénéficier d'un tel avancement de grade, compatible avec leur fiche de poste. Il est donc décidé de modifier le tableau des effectifs en créant ces postes d'avancement ; les anciens postes, qui seront devenus vacants, seront supprimés.

2) **Réussite au concours**

Deux agents ont réussi le concours d'attaché. Leurs profils de poste étant ouverts à ce grade, le conseil communautaire a décidé de créer les deux postes correspondants.

3) **Suppression de poste**

L'organigramme a été modifié, et la direction du développement durable et de l'aménagement du territoire a été supprimée, ses services répartis entre la direction générale des services (dont le service développement économique) et une nouvelle direction recentrée sur l'aménagement du territoire. Aussi, le poste de directeur de l'ancienne direction est devenu sans objet et le conseil communautaire a décidé de supprimer l'emploi de directeur territorial correspondant du tableau des effectifs.

4) Revalorisation de la rémunération d'un vacataire

La CoVe emploie actuellement un auxiliaire de vie professionnelle vacataire qui assiste ponctuellement l'un de ses agents porteur d'un handicap. Cet emploi nécessite une forte technicité et une adaptabilité indéniable. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a décidé de revaloriser la rémunération de cet emploi en portant le taux horaire à 17,25 € de l'heure.

Délibération n°125-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°34
Harmonisation du régime indemnitaire des contractuels d'une durée supérieure à un an

La CoVe a ouvert, le 4 novembre 2013, le bénéfice du régime indemnitaire et de la prime de vacances aux agents contractuels en poste pour une durée d'au moins un an. Mais seuls étaient concernés les contrats pour accroissement temporaire d'activité ou sur des contrats sur un emploi permanent totalement ou partiellement vacant (remplacement pour complément de temps partiel, remplacement d'un congé parental, poste vacant dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie).

Cependant, d'autres agents sont en poste sur d'autres contrats, de remplacement d'agents titulaires absents pour raisons de maladies longues, et ne bénéficient pas de ce régime indemnitaire.

Concrètement, des situations se présentent où deux agents contractuels travaillent côte à côte en tant que ripeurs à l'arrière d'un camion-benne : le premier, s'il est en accroissement temporaire, a un régime indemnitaire, tandis que son collègue ne l'a pas, parce qu'il remplace un agent malade depuis des années. Parfois même le second est en poste depuis plus longtemps.

C'est pourquoi, dans un souci d'équité, à la demande du président, le conseil communautaire a décidé d'étendre la possibilité d'octroyer le régime indemnitaire ainsi que la prime de vacance aux agents contractuels recrutés pour le remplacement d'agents indisponibles et qui totalisent une année de services effectifs et continus.
Dans leur cas, le versement de ces primes interviendrait de manière rétroactive, au terme de l'année de remplacements.
Délibération n°126-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°35
Convention de mise à disposition d'un agent auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Vaucluse

Le conseil communautaire a approuvé les termes et les modalités financières de la convention de mise à disposition d'un agent de la CoVe auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse, avec l'accord de l'agent concerné.

Délibération n°127-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°36
Tableau des rémunérations des enseignants de l'éducation nationale pour les études surveillées et les surveillances

Comme les communes, la CoVe rémunère les enseignants de ses écoles intercommunales pour leurs heures d'études surveillées ou de surveillances, en dehors du temps

d'enseignement de l'éducation nationale.
Ces rémunérations sont assises sur des taux horaires définis par l'éducation nationale, que la CoVe avait adoptés aux taux maximum.

Suite à la revalorisation du point d'indice décidée par l'Etat, le conseil communautaire approuve la rémunération des enseignants à 100% des taux maximum, avec prise d'effet rétroactive au 1er février 2017 et a décidé d'actualiser par la suite systématiquement ces montants en fonction des revalorisations et mises à jour règlementaires à venir ultérieurement.
Il a également autorisé le paiement des heures supplémentaires effectuées par les enseignants pour le compte des écoles RPI de la CoVe selon les montants ci-dessous correspondant au taux maximum :

Bénéficiaires	Taux maximum de l'heure d'étude surveillée	Taux maximum de l'heure de surveillance
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €	10,68 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,34 €	11,91 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	24,57 €	13,11 €

Délibération n°128-17adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°37
Tableau des indemnités des élus suite à la revalorisation nationale du point d'indice

De la même manière que dans la délibération précédente, la décision de l'Etat de revaloriser le point d'indice de la fonction publique implique de mettre à jour le tableau des indemnités des élus, voté le 2 juin 2014.

Et comme pour les enseignants, le conseil communautaire a approuvé l'adoption d'une formulation permettant les mises à jour ultérieures en fonction de nouvelles normes règlementaires venant modifier la valeur du point d'indice ou l'indice brut terminal qui sert de référence au calcul des indemnités.

Le conseil communautaire a décidé de confirmer les taux votés précédemment à savoir ;
- pour la fonction de président : 110% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour la fonction de vice-président : 32,21% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour la fonction de conseiller délégué : 28,29% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Selon le tableau des indemnités des élus ci-dessous :

Elu	Fonction	Montant mensuel brut attribué
Francis ADOLPHE	Président	4257,73€
Gilles VEVE	1er Vice-président	1246,74€

Luc REYNARD	2ème Vice-président	1246,74€
Aimé NAVELLO	3ème Vice-président	1246,74€
Jean-Marie GRAVIER	4ème Vice-président	1246,74€
Léopold MEYNAUD	5ème Vice-président	1246,74€
Guy REY	6ème Vice-président	1246,74€
Gérard BORGO	7ème Vice-président	1246,74€
Dominique BODON	8ème Vice-président	1246,74€
Anne-Marie BARDET	9ème Vice-président	1246,74€
Guy GIRARD	10ème Vice-président	1246,74€
Ghislain GRICOURT	11ème Vice-président	1246,74€
Joël BOTREAU	12ème Vice-président	1246,74€
Claude LAUTIER	Conseiller communautaire délégué	1095,02€
Michel JOUVE	Conseiller communautaire délégué	1095,02€
Bruno GANDON	Conseiller communautaire délégué	1095,02€
Jean-Alain MAZAS	Conseiller communautaire délégué	1095,02€
	total	23598,69€

Délibération n°129-17 adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Rapport n°38
Information sur l'emploi des travailleurs handicapés

L'effectif des collectivités et établissements publics qui emploient 20 équivalents temps plein, ou plus, doit comporter au moins 6% d'agents reconnus travailleurs handicapés et assimilés au sens du code du travail. Dans le cas contraire, les employeurs sont soumis au paiement d'une contribution annuelle au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Avec un taux d'emploi de 7,30 %, la CoVe n'est pas redevable pour 2017 de cette contribution.

Au 1er janvier 2016 la CoVe comptait 19 agents bénéficiaires du dispositif (agents reconnus travailleurs handicapés, bénéficiaires de l'Allocation Temporaire d'Invalidité, agents reclassés ou ayant bénéficié d'un changement d'affectation,…) pour 250,14 emplois en équivalent temps plein.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire a pris acte de la présentation du rapport.
Délibération n°130-17

Rapport n°39
Adoption définitive du schéma de mutualisation des services

Le conseil communautaire avait approuvé le 12 décembre dernier le projet de mutualisation des services entre la CoVe et ses communes.
Conformément à la loi, ce schéma devait ensuite être soumis à chacune des communes membres, pour qu'elles donnent un avis par délibération.
Tous les avis exprimés par les conseils municipaux étant favorables, le conseil communautaire a adopté définitivement ce schéma de mutualisation des services.

Délibération n°131-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°40
Demande de dérogation à la semaine des 4.5 jours pour la rentrée 2017/18 dans les écoles RPI de la CoVe

Un projet de décret visant à modifier le code de l'éducation sur l'organisation du rythme hebdomadaire dans les écoles maternelles et élémentaires a récemment été présenté au Conseil supérieur de l'Education.

Ce texte permettrait au DASEN (directeur académique des services de l'Education nationale) d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.
Pour en bénéficier, les communes et les conseils d'école demanderaient conjointement, aux services de l'Education nationale, l'autorisation de « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.
Les conseils d'école respectifs de l' ERPI de Crillon Le Brave, Modène, Saint Pierre de Vassols et de l'ERPI de La Roque Alric, Le Barroux, Suzette se sont récemment prononcés en faveur du passage à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/18.

Le conseil de communauté a autorisé le Président de la Cove à demander au DASEN une dérogation à l'organisation de la semaine de 4,5 jours pour ses 2 ERPI en proposant de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.
Le conseil de communauté a également décidé, compte tenu du projet de changement d'horaires scolaires, de modifier en conséquence le contenu des règlements intérieurs des services périscolaires des ERPI.
Délibérations n°132-17 et 133-17 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°41
Demande d'exonération de la commune de Sarrians des obligations de production de logements locatifs sociaux de l'article 55 de la loi SRU

En 2013, l'Etat avait exonéré la commune de Sarrians de ses obligations de production de logements sociaux, car sur 115 ha de zone urbanisée, 67 ha étaient impactés par le PPRI (zones rouge et orange) soit 58 %.
La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et ses décrets d'application apportent de nouvelles dispositions concernant l'obligation de production de logements sociaux liée à l'article 55 de la loi SRU.
La nouvelle loi permet à la CoVe de proposer l'exemption, pour la période 2018-2019, d'une commune comme Sarrians ayant plus de la moitié de sa zone urbanisée soumis à une inconstructibilité de bâtiment à usage d'habitation résultant de l'application du règlement d'un PPRI.
Aujourd'hui, la commune de Sarrians dispose d'un PLU arrêté le 8 novembre 2016 comportant 198,5 ha de zone urbanisée (UA, UB, UC, UD) dont 96 ha sont impactés par le PPRI soit 48,4 %. Il est à noter que l'augmentation de la zone urbanisée n'est pas due à une extension du périmètre d'urbanisation mais principalement à un reclassement de zones initialement classées NB en zones UD (89,41 ha) comme le prévoit la loi SRU qui a supprimé ses zones. La commune n'a donc pas fondamentalement changé ses caractéristiques d'urbanisation par rapport aux critères de 2013 et reste sur les mêmes contraintes liées au respect du PPRI.
Le conseil communautaire a décidé de demander à l'Etat et à la commission nationale SRU que la commune de Sarrians reste exonérée des obligations de production de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pour la période 2018-2019. Cette demande s'appuie sur la proportion de couverture de sa zone urbanisée par une inconstructibilité de bâtiment à usage d'habitation résultant de l'application du règlement d'un plan de prévention des risques naturels inondation.

Délibération n°134-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport n°42
Information sur les mises à disposition de personnel et compte-rendu des décisions et des marchés conclus depuis la dernière séance

a) Information aux membres du conseil communautaire

Mise à disposition de personnel

Le conseil communautaire a été informé des mises à disposition de personnels suivantes :

La loi NOTRe a prévu le transfert de plein droit aux communautés d'agglomération d'une compétence obligatoire en matière de « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».
Dans l'exercice de cette nouvelle compétence, le conseil de communauté a confié à la Société Publique Locale Ventoux –Provence la gestion de l'office de tourisme intercommunal à travers la signature d'une convention d'objectifs. Les agents communaux nommés ci-dessous exerçant leur activité dans le cadre de cette compétence et transférés par les communes à la CoVe ont donc vocation à être mis à disposition de cet organisme :

- Madame Magali Brun, agent contractuel à temps complet, bénéficiant d'un CDI sur un emploi relevant de la catégorie B ;
- Madame Caroline Leroi, agent à temps complet, titulaire du grade d'adjoint administratif territorial ;
- Madame Laura Mac Léod, agent à temps complet, titulaire du grade d'adjoint administratif territorial
- Madame Evelyne Karam, agent à temps complet, titulaire du grade d'adjoint administratif territorial ;
- Madame Jessica Vœux, agent à temps non complet (28 heures), titulaire du grade d'adjoint administratif territorial.

b) Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du Conseil de communauté au président

Conformément à l'article L.5211-10 *in fine* du code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 28-16 du 8 février 2016 portant délégations de pouvoirs du conseil communautaire au Président de la CoVe, il a été rendu compte au conseil des décisions prises par le Président en vertu de cette délégation.
Depuis l'arrêt de l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire du 24 avril 2017, les décisions suivantes ont été prises et rendues exécutoires :

N° d'ordre	Objet	Date exécutoire
16	Acquisition des parcelles CK n°738,739,741,742 et 743 appartenant à SNCF Mobilité, et n°748 appartenant à SNCF Réseau – Ancienne gare ferroviaire de Carpentras – commune de Carpentras Montant dépense : 650 000 €	21/04
17	Convention de mise à disposition AMO entre la CoVe et la Commune de Mazan pour la requalification de la place du 11 novembre.	21/04
18	Cession immobilière aux fins de développement économique : signature de l'acte de vente du lot n°9 des parcelles cadastrées BK N°1032 et BK n°1038 à Carpentras à la Sté civile immobilière « GK immobilier » Montant recette : 171 500,95 €	05/05

19	Permis de démolir du mas sis route de Velleron sur la parcelle cadastrée BI section 01 numéro 127	05/05
20	Vente des parcelles A n°678 et n°859 ZAE du Comtat - commune de Loriol du Comtat à la SCI LORI Montant recette : 14 371,20 €	15/05
21	Convention d'occupation précaire et partielle du site du marché-gare de Carpentras les 20 et 21 mai par l'association Rotary Club	16/05

MARCHÉS Á PROCÉDURE ADAPTÉE :

PA 2017/12 : Etudes de faisabilité et d'opportunité d'espaces d'activités économiques, attribué à PLANED SCOP SARL (13100 AIX EN PROVENCE), pour un montant global et forfaitaire de 45 775 € HT. Notifié le 26 avril 2017.

PA 2017/13 : Désignation d'un commissaire aux comptes pour la « SPL Ventoux Provence », attribué à FIDAC SAS (84200 CARPENTRAS), pour un montant de 3 700 € HT annuels au titre du forfait de contrôle et certification des comptes de la future SPL « Ventoux Provence » et dans la limite de 50 000 € HT sur la durée du marché, à savoir 6 ans. Notifié le 13/04/2017.

PA 2017/14 : Contrôle et maintenance des équipements de chauffage et assimilés, attribué à MGC (84450 ST SATURNIN LES AVIGNON), pour un montant minimum annuel de 12 299 € HT au titre des contrôles préventifs et un montant maximum annuel de 60 000 € HT pour la maintenance curative, sur une durée de 3 ans maximum. Notifié le 27/04/2017.

PA 2017/15 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'intégration d'une scénographie digitale pour un bâtiment intelligent dans le projet « gare numérique » à Carpentras, attribué à DREAMLABS (34000 MONTPELLIER), pour un montant de 9 600 € HT au titre de la tranche ferme de la mission et de 8 000 € HT au titre de la tranche conditionnelle « accompagnement à la mise en œuvre en phase travaux ». Notifié le 18/04/2017.

PA 2017/16 : Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du Marché Gare à Carpentras - Phase 2, attribué à INGENIS CONSULTING (21850 ST APOLLINAIRE), pour un montant global et forfaitaire de 14 450 € HT. Notifié le 25/04/2017.

PA 2017/17 : Mise en place de la défense incendie sur la déchetterie de Caromb : Fourniture, transport et mise en place de deux cuves d'une contenance globale de 120 m3, attribué à FREEMAN INDUSTRIES (34500 BEZIERS) pour un montant global et forfaitaire de 17 540€ HT. Notifié le 16/05/2017.

PA 2017/18 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches de la CoVe, attribué à LE RAMIER TRAITEUR (84270VEDENE) pour un montant minimum annuel fixé à 60 000 € HT, et un montant maximum annuel de 185 000 € HT, sur une durée de 4 ans maximum. Notifié le 30/05/2017.

MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE : 1

2017/01-245 : Maîtrise d'œuvre VRD pour la création de l'espace économique du Piol à Mazan, attribué à SUEZ-CONSULTING SAFEGE SAS (13100 AIX EN PROVENCE) en groupement avec SAFRAN Conceptions Urbaines (13005 MARSEILLE) et NB Infra SASU (84380 MAZAN), pour un montant global et forfaitaire de 151 400 € HT. Notifié le 28/03/2017

ACCORDS-CADRES : 3

Accord-cadre portant sur des missions de maitrise d'œuvre pour des travaux de mise en

conformité PMR ou réhabilitation des bâtiments de la CoVe, dans la limite de 209 000 € HT sur la durée de l'accord-cadre, de quatre ans maximum. Notifié le 01/03/2017, à

- INGEMETRIE (13640 LA ROQUE D'ANTHERON), en groupement avec ACCESSMETRIE (13640 LA ROQUE D'ANTHERON), AD3E (13640 LA ROQUE D'ANTHERON).
- ATELIER ARMAND COUTELIER (84600 VALREAS), en groupement avec le CABINET MAZZOLA (84570 MORMOIRON).
- MARJORIE BOUCHET (84200 CARPENTRAS), en groupement avec EMOTECH (84000 AVIGNON), SA INGENIERIE 84 (84300 CAVAILLON) et QUADRI INGENIERIE (84000 AVIGNON).

Affiché à l'hôtel de communauté le 28 juin 2017.

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services,

Laurent Marteau